

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# **RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Public Works and Government Services Canada ATB Place North Tower** 10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe 5th floor/5e étage **Edmonton** Alberta T5J 1S6

Bid Fax: (780) 497-3510

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada** 

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

### Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

**Vendor/Firm Name and Address** Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada ATB Place North Tower 10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper 5th floor/5e étage Edmonton Alberta T5J 1S6

Title - Sujet					
Latrines Portatives					
Solicitation No N° de l'invita	Date				
W684E-18ES13/A	2017-1	2-28			
Client Reference No N° de re	éférence du client	•			
W684E-18ES13					
GETS Reference No N° de re PW-\$EDM-064-11290	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	S No./N°	VME		
EDM-7-40195 (064)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM Mountain Standard on - le 2018-02-07 MST					
F.O.B F.A.B.			•		
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adres Scott, Dallas	ser toutes questions à:		uyer Id - Id de l'acheteur		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	FAX No N° de FAX		
(780) 224-7200 ( )		(780) 497-3510			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA Real Property Operations Unit PO BOX 10500, STATION MA EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	es et construction: L DEFENCE; RP OPER West	ATIONS	SECTION EDMONTON		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee						
See Herein							
Vendor/Firm Name and Address							
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur							
Telephone No N° de téléphone	Telephone No N° de téléphone						
Facsimile No N° de télécopieur							
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm						
(type or print)	ner au nom du fournisseur/						
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)							
Signatura	Data						
Signature	Date						



# File No. - N° du dossier EDM-7-40195

# TITRE : LATRINES PORTATIVES TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	INTRODUCTION	
1.2 1.3	SOMMAIRE	
	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	
		_
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2 2.3	PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	_
2.5	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENT	AIRES11
PARTIE	6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTI	RES
EXIGEN	ICES	12
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.2	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	12
PARTIE	7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	13
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
7.4 7.5	RESPONSABLES	
7.5 7.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.7	PAIEMENT	
7.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
7.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
7.10	LOIS APPLICABLES	
7.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
7.12 7.13	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN OU ENTREPRENEUR ÉTRANGER)  EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	
	E « A »	
	ICÉ DES TRAVAUX	
	E « B »	
BASE	DE PAIEMENT	25

File No. - N° du dossier  $EDM\mbox{-}7\mbox{-}40195$ 

ANNEXE « C »	28
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	28
ANNEXE « D »	31
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	31
ANNEXE « E »	33
RAPPORT D'UTILISATION DU CONTRAT À AUTORISATION DE TÂCHES	33
ANNEXE « F »	34
FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES	34
ANNEXE « G »	35
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	36

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les exigences en matière d'assurance, le rapport d'autorisation de tâche, le formulaire d'autorisation de tâche MDN 626 et les instruments de paiement électronique.

# 1.2 Sommaire

1.2.1 Le ministère de la Défense nationale (MDN), base des forces canadiennes (BFC) – Edmonton (Alberta) a une exigence pour (1) la mensuelle location, chaque année, de 21 latrines portatives munies de distributeurs de désinfectant pour les mains (y compris l'entretien deux fois par semaine), facturable chaque mois (2) la location, sur demande, à la journée, à la semaine et au mois, de latrines portatives supplémentaires munies de distributeurs de désinfectant pour les mains (y compris des services d'entretien sur demande), en cas d'urgence, lors d'un bris de conduit ou de l'interruption de l'alimentation d'eau. Ce service est facturable chaque mois (3) la location de postes de lavage des mains, à la journée, à la semaine et sur demande, en cas d'urgence, lors d'un bris de conduit ou de l'interruption de l'alimentation d'eau (4) l'entretien hebdomadaire de deux fosses septiques situées au bâtiment 409 (point d'accès aux champs de tir) et au bâtiment 322 (installations sanitaires et champ de tir avec SAC), facturable chaque mois.

La période estimée du contrat est de trois (3) ans.

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

1.2.2 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2.3 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

# 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27), Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## 2.3 Ancien fonctionnaire

# (À remplir par le soumissionnaire)

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### **Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la</u> <u>gestion des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du Canada</u>, L.R., 1985, ch. C-8.

# Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> et les <u>Lignes directrices sur la divulgation des marchés</u>.

# Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Qui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

Section II: Soumission financière (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

Section III: Attestations (une [1] copie papier OU une [1] copie télécopiée)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

# Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront ») de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

# Section II: Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe « B ».

# 3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « G » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « G » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195 ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

# 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

# 4.1.1 Évaluation technique

La soumission doit respecter toutes les exigences précisées à l'annexe «A», Énoncé des travaux.

# 4.1.2 Évaluation financière

Les coûts pour les articles de l'annexe «B» seront additionnés pour obtenir le PRIX DE SOUMISSION EVALUÉ TOTAL.

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

 $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

# 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

# 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\_travail/droits\_personne/equite\_emploi/programme\_contrats\_federaux.page?&\_qa=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

# 6.2 Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe « D ».

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

# 7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### 7.1.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

### 7.1.1.1 Processus d'autorisation de tâches

- Le responsable des achats fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du Formulaire d'autorisation des tâches DND 626 de l'annexe « F ».
- L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
- 3. Dans les sept (7) jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable des achats le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.
- 4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par responsable des achats. L'entrepreneur reconnaît qu'avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

# 7.1.1.2 Limite d'autorisation de tâches

Le responsable des achats peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 10,000.00\$ les taxes applicables incluses, y compris toutes révisions. Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autorisé par le l'autorité contractante avant d'être émise.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

7.1.1.3 Garantie des travaux minimums – tous les travaux réalisés au moyen d'autorisations de tâches

- 1. Dans cette clause,
  - « valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause
  - « Limite des dépenses » énoncée dans le contrat;
  - « valeur minimale du contrat » signifie 10% de la valeur maximale du contrat ou un montant fixe en dollar.
- 2. L'obligation du Canada en vertu du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés dans le cadre du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins d'une augmentation autorisée par écrit par l'autorité contractante.
- 3. Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, le Canada paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- Si le Canada résilie le contrat en totalité ou en partie pour inexécution, le Canada n'assumera aucune obligation envers l'entrepreneur en vertu de cette clause.

# 7.1.1.4 Rapports d'utilisation périodiques – contrats avec autorisations de tâches

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous ou dans l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit en être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

## Exigence en matière de rapport - Explications

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier doit comprendre:

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# Pour chaque AT autorisée:

- i. le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- ii. le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- iii. le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, excluant les taxes applicables;
- iv. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
- v. dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
- vi. l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

### Pour toutes les AT autorisées:

- Le montant (excluant les taxes applicables) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
- ii. le montant total, excluant les taxes applicables, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

## 7.1.1.5 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par le Défense nationale (MDN), base des forces canadiennes (BFC) – Edmonton.Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante.

# 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

# 7.2.1 Conditions générales

<u>2035</u> (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

EDM-7-40195

# 7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

# EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN: DOSSIER TPSGC # W684E-18ES13

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « C ».
  - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)

### 7.4 Durée du contrat

### 7.4.1 Période du contrat

	La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu	u'au inclusivement
(	(inséré à l'attribution du contrat)	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur  $\,$  - Buyer ID EDM064 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

# 7.5 Responsables

## 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Dallas Scott Agent d'Approvisionnement Services publics et Approvisionnement Canada Direction générale des approvisionnements Région de l'ouest

Place d'ATB, tour du nord 5<sup>ieme</sup> étage, 10025 – avenue Jasper Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : 780 – 224 – 7200 Télécopieur : 780 – 497 – 3510

Courriel: dallas.scott@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 7.5.2 Chargé de projet

# (Pour être nommé dans le contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

# 7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(À remplir par le soumissionnaire)

Nom : Titre : Organisation : Adresse :	
Téléphone : Télécopieur : Courriel :	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 7.7 Paiement

## 7.7.1 Base de paiement

# 7.7.1.1 Annexe « B », Base de paiement : 1) Travaux prévus

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « B » selon un montant total de \_\_\_\_\_\_ \$ (inséré à l'attribution du contrat). Droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 7.7.1.2 Annexe « B », Base de paiement : 2) Travaux imprévus

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) conformément à la Base de paiement, dans l'annexe « B », comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 7.7.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_\_ \$ (inséré à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
  - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

Selon la première de ces conditions à se présenter.

EDM-7-40195

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

## 7.7.3 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA H1008C (2008-05-12), Paiement mensuel

# 7.7.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

# 7.7.5 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire

# 7.8 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Chaque facture doit être appuyée par:
  - a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
  - b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
  - une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
  - d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

### 7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### 7.9.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

# 7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2035</u> (2016-04-04), Conditions générales besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) I'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) I'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- g) les autorisations de tâches signées (y compris toutes les annexes, s'il y a lieu);
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_\_.

# 7.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien OU entrepreneur étranger)

Clause du *Guide des CCUA* <u>A2000C</u> (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

OU

Clause du *Guide des CCUA* <u>A2001C</u> (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 7.13 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe « D ». L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE « A »

# **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

# Voici en quoi consistent les travaux dans le cadre du contrat

- La mensuelle location, chaque année, de 21 latrines portatives munies de distributeurs de désinfectant pour les mains (y compris l'entretien deux fois par semaine), facturable chaque mois.
- 2. La location, sur demande, à la journée, à la semaine et au mois, de latrines portatives supplémentaires munies de distributeurs de désinfectant pour les mains (y compris des services d'entretien sur demande), en cas d'urgence, lors d'un bris de conduit ou de l'interruption de l'alimentation d'eau. Ce service est facturable chaque mois.
- 3. La location de postes de lavage des mains, à la journée, à la semaine et sur demande, en cas d'urgence, lors d'un bris de conduit ou de l'interruption de l'alimentation d'eau.
- 4. L'entretien hebdomadaire de deux fosses septiques situées au bâtiment 409 (point d'accès aux champs de tir) et au bâtiment 322 (installations sanitaires et champ de tir avec SAC), facturable chaque mois.

Tous les points ci-dessus concernent des emplacements situés dans les limites de la BFC/de l'USS Edmonton, en Alberta. Le chargé de projet déterminera les emplacements précis.

En cas d'urgence, des unités peuvent être requises, sur demande, au site de transmission Cardiff et au site de réception Riverbend le loyer mensuel

# L'entrepreneur doit

- 1. livrer et installer les unités aux emplacements indiqués par le chargé de projet;
- 2. ramasser l'unité ou les unités à la fin de la période de location;
- 3. ramasser l'unité ou les unités aux fins d'entretien sous garantie;
- 4. posséder tous les permis et les certificats (provincial/municipal) requis;
- 5. effectuer l'entretien régulier:
- 6. fournir une unité de remplacement pour les unités enlevées aux fins de réparation pour une période de plus de 24 h;
- 7. fournir tous les produits de papier, les produits chimiques, les désodorisants et le désinfectant liquide pour les mains convenable pour l'été et l'hiver, conformément aux « Instructions générales relatives à l'entretien des unités » (ci-après);
- 8. assurer l'élimination de tous les rebuts comme les eaux d'égout et les eaux grises, dans une installation de traitement des eaux usées accréditée.

## Instructions générales relatives à l'entretien des unités

- 1. La vaporisation hygiénique doit être effectuée lors de chaque entretien de l'unité.
- 2. L'entrepreneur est responsable des matériaux d'entretien, des produits de papier, du désinfectant liquide pour les mains et de l'équipement.
- 3. Les activités de nettoyage doivent être réalisées conformément aux lois fédérales et provinciales, aux codes municipaux, aux ordonnances et aux lois de lutte contre la pollution.
- 4. Les lieux doivent être nettoyés lorsque les unités sont enlevées.

## Le ministère de la Défense nationale doit

- 1. utiliser les unités de façon raisonnable;
- 2. garantir l'accès des camions de service aux endroits où se trouvent les unités, notamment en assurant l'enlèvement de la neige.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# Exigences relatives à la sûreté-incendie et à la protection de l'environnement

L'entrepreneur devra s'assurer que ses employés connaissent et respectent les exigences et règles en matière de sécurité-incendie ainsi que les plans de protection de l'environnement qui sont en vigueur dans le site du MDN. Les exigences en matière de sécurité-incendie et de protection de l'environnement seront fournies au titulaire autorisé du contrat par le MDN.

L'entrepreneur devra effectuer tous les travaux conformément aux versions les plus récentes de la *Loi* sur la protection de l'environnement, de la *Loi* sur les pêches et de toute autre loi fédérale ou provinciale ou code municipal applicable concernant la présente spécification.

# Utilisation des lieux par l'entrepreneur

Une utilisation exclusive et complète des lieux dans le cadre de l'exécution des travaux sera autorisée, exception faite :

- des déplacements dans les sites seront assujettis aux restrictions imposées par le commandant de l'USS:
- 2. des sites ne doivent pas être encombrés par le matériel et l'équipement de façon déraisonnable;
- 3. des produits ou l'équipement entreposé qui peuvent nuire aux opérations doivent être déplacés.

# Matériaux et équipement

L'entrepreneur doit assurer l'entretien des véhicules et de l'équipement. Les réparations et tous les autres frais de fonctionnement liés à l'équipement sont à la charge de l'entrepreneur. Les véhicules ayant des fuites hydrauliques seront interdits d'accès dans les emplacements du MDN, à la discrétion du chargé de projet. Sauf indication contraire, l'entrepreneur doit se conformer aux plus récentes méthodes d'installation et au plus récent mode d'emploi imprimé du fabricant.

Le fournisseur doit informer le chargé de projet de toute divergence entre les présentes spécifications et les instructions du fabricant afin qu'il puisse déterminer quelles spécifications doivent être respectées.

# Livraison et entreposage

L'entrepreneur doit prévenir les dommages, l'adultération et la salissure des unités durant la livraison, la manutention et l'entreposage. Il doit enlever immédiatement du site toute unité rejetée.

# Camion de service

Le camion de service doit être muni de l'équipement suivant :

- 1. un circuit d'alimentation en eau sous pression et un réservoir contenant de l'eau fraîche pour nettoyer tout l'intérieur de l'unité à grande eau;
- 2. un réservoir de rétention pour les déchets chimiques.

# \* Remarque\*

Un véhicule de service ou de livraison à quatre roues pourrait être requis pour assurer l'entretien des unités et/ou les déposer ou les ramasser dans le secteur d'entraînement.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ EDM\text{-}7\text{-}40195 \end{array}$ 

# Emplacement des latrines ouvertes à l'année

6 unités – champ de tir avec SAC (secteur d'entraînement)

3 unités - itinéraire blanc - secteur d'entraînement des conducteurs, tour de rappel et bâtiment de cbt ZB

2 unités - chambre à gaz (secteur d'entraînement)

2 unités – opérations en zone urbaine (secteur d'entraînement)

2 unités - secteur « D », au sud de la 195e avenue sur la 82e rue

2 unités – bâtiment 301 (secteur d'entraînement en combat rapproché)

2 unités – UOTS site (nouveau secteur d'entraînement aux opérations urbaines)

1 unité – bâtiment 401 (point de ravitaillement)

1 unité – bâtiment 146 (station de pompage du carburant, hangar n° 2)

# **Emplacement des fosses septiques**

Bâtiment 322 – champ de tir avec SAC (secteur d'entraînement)

Bâtiment 409 -point d'accès du contrôle du champ de tir (secteur d'entraînement)

# Base de paiement

Les prix comprennent toutes les livraisons, l'enlèvement, les fournitures, le temps de déplacement, les dépenses et tous les frais de transport du point de service de l'entrepreneur jusqu'au site de la garnison du MDN et le retour au point de service de l'entrepreneur à la fin de la période de location. Le MDN n'acceptera aucun autre frais.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195 ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE « B »

## **BASE DE PAIEMENT**

- Les taux indiqués englobent l'ensemble de la livraison, de l'enlèvement, des fournitures, le temps de déplacement, les dépenses et les frais de transport, soit le trajet des installations de l'entrepreneur aux emplacements du MDN, et le retour aux installations de l'entrepreneur à la fin de la période de location. Le MDN n'acceptera aucuns frais supplémentaires. Les taux doivent demeurer fermes durant la période du contrat.
- Dans le cas des appels de service supplémentaires sur demande, aucuns frais ne seront facturés pour l'entretien effectué les jours où l'entretien régulier est déjà prévu.
- La TPS n'est pas incluse dans les prix unitaires, mais sera ajoutée à toute facture préparée dans le cadre du contrat.
- Un prix doit être fourni pour tous les articles afin que l'offre soit jugée recevable.
- L'utilisation prévue indiquée ci-dessous est fournie uniquement à des fins d'évaluation; l'utilisation réelle peut varier.
- Utilisation annuelle prévue pour les toilettes portatives : 21 toilettes portatives x 12 mois = 252 toilettes portatives, facturation mensuelle.

ARTICLE	DESCRIPTION	UTILISATION	PRIX	PRIX	<u>PRIX</u>	<u>PRIX</u>
		<u>ANNUELLE</u>	<u>UNITAIRE</u>	<u>UNITAIRE</u>	<u>UNITAIRE</u>	<u>CALCULÉ</u>
		<u>PRÉVUE</u>	FERME :	FERME :	FERME :	
			ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	
		(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
						= (AxB)
						+ (AxC)
1) Travaux	r próvus					+ (AxD)
	Location mensuelle	12 mois	\$ /	\$ /	\$ /	\$
A)	de 21 toilettes	12 111015	Φ / mois	mois	mois	Φ
	portatives,					
	comprenant		(les taux	(les taux	(les taux	
	l'entretien 2 fois par		proposés	proposés	proposés	
	semaine		doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 21	pour 21 unités/mois)	pour 21	
B)	(21 unités × 12 mois = 252)  Vidange	52 semaines	unités/mois)	\$ /	unités/mois)	\$
5)	hebdomadaire de 2	32 Semanes	semaine	semaine	semaine	Ψ
	fosses septiques (1		(les taux	(les taux	(les taux	
	au bât. 322, l'autre au		proposés	proposés	proposés	
	bât. 409		doivent être	doivent être	doivent être	
	(2 fosses x 52 semaines = 104)		pour 2	pour 2	pour 2	
	(2 100000 × 02 00111a11100 = 10-1)		fosses/semaine)	fosses/semaine)	fosses/semaine)	
		L		RTIEL : Trav	,	\$
			-		= (1A-E + 1B-E)	•
					,	

 $\ensuremath{\mbox{N}^{\circ}}$  de l'invitation - Solicitation No. W684E-18ES13/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W684E-18ES13  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier  $EDM\mbox{-}7\mbox{-}40195$ 

A)	imprévus (sur demand Location de toilettes po	rtatives et de rése	ervoirs d'eaux	x arises		
i)	Location à la	10 unités	\$ /	\$ /	\$ /	\$
''	journée de toilettes	10 0111100	unité	unité	unité	Ψ
	portatives		(les taux	(les taux	(les taux	
	supplémentaires,		proposés	l '	`	
	sans entretien			proposés	proposés	
	Sans Chiletien		doivent être	doivent être pour 1	doivent être	
			pour 1 unité/jour)	unité/jour)	pour 1 unité/jour)	
::\	Leastion à la	10 unités	<b></b>	<b></b>	<b></b>	•
ii)	Location à la	10 unités	\$/	\$/	\$ /	\$
	semaine de toilettes		unité	unité	unité	
	portatives		(les taux	(les taux	(les taux	
	supplémentaires,		proposés	proposés	proposés	
	sans entretien		doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 1	pour 1	pour 1	
		10 116	unité/semaine)	unité/semaine)	unité/semaine)	
iii)	Location au mois de	10 unités	\$/	\$ /	\$/	<b>\$</b>
	toilettes portatives		unité	unité	unité	
	supplémentaires, sans entretien		(les taux	(les taux	(les taux	
	sans entretien		proposés	proposés	proposés	
			doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 1	pour 1	pour 1	
		40 '''	unité/mois)	unité/mois)	unité/mois)	
iv)	Location à la	10 unités	\$/	\$ /	\$ /	\$
	journée de toilettes		unité	unité	unité	
	portatives à accès		(les taux	(les taux	(les taux	
	facile		proposés	proposés	proposés	
	supplémentaires,		doivent être	doivent être	doivent être	
	sans entretien		pour 1	pour 1	pour 1	
			unité/jour)	unité/jour)	unité/jour)	
v)	Location à la	15 unités	\$/	\$/	\$/	\$
	<b>semaine</b> de		unité	unité	unité	
	réservoirs d'eaux		(les taux	(les taux	(les taux	
	grises, entretien 2 fois		proposés	proposés	proposés	
	par semaine		doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 1	pour 1	pour 1	
			unité/semaine)	unité/semaine)	unité/semaine)	
B)	Location de postes de l	avage des mains				
i)	Location à la	10 unités	\$/	\$/	\$/	\$
	journée de postes de		unité	unité	unité	
	lavage des mains		(les taux	(les taux	(les taux	
	•		proposés	proposés	proposés	
			doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 1	pour 1	pour 1	
			unité/jour)	unité/jour)	unité/jour)	
ii)	Location à la	10 unités	\$ /	\$ /	\$ /	9
,	semaine de postes		unité	unité	unité	
	de lavage des mains		(les taux	(les taux	(les taux	
	as larage add maile		proposés	proposés	proposés	
					' '	
			doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 1	pour 1	pour 1	
	İ	ı	unité/semaine)	unité/semaine)	unité/semaine)	l

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier  $EDM\mbox{-}7\mbox{-}40195$ 

iii)	Location au mois de	10 unités	\$/	\$/	\$/	\$
·	postes de lavage des		unité	unité	unité	
	mains		(les taux	(les taux	(les taux	
			proposés	proposés	proposés	
			doivent être	doivent être	doivent être	
			pour 1	pour 1	pour 1	
			unité/mois)	unité/mois)	unité/mois)	
C)	<u>Entretien</u>					
i)	Entretien des toilettes	30 appels de	\$/	\$/	\$/	\$
	portatives, 2Ai, 2Aii,	service	appel de	appel de	appel de	
	2Aiii et 2Aiv, sur		service	service	service	
	appel					
ii)	Entretien	20 appels de	\$/	\$/	\$/	\$
	supplémentaire des	service	appel de	appel de	appel de	
	réservoirs d'eaux		service	service	service	
	grises, sur appel					
iii)	Entretien	20 appels de	\$/	\$/	\$/	\$
	supplémentaire des	service	appel de	appel de	appel de	
	fosses septiques, sur		service	service	service	
	appel					
		TOTAL PARTIE	L : Travaux i	mprévus (su	r demande)	\$
	= 2Ai-E	+ 2Aii-E +2Aiii-E + 2Aiv-E	E + 2Av-E +2Bi-E + 2	Bii-E +2Biii-E + 2Ci-	E + 2Cii-E +2Ciii-E	
					•	
		PRIX :	TOTAL ÉVAL	UÉ DES SO	UMISSIONS	\$
	= TOT	AL PARTIEL : Travaux pre	évus + TOTAL PART	TIEL : Travaux impré	vus (sur demande)	<u> </u>
-					,	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de l'invitation - Solicitation No. W684E-18ES13/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W684E-18ES13

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM064

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

# N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

# ANNEXE « C »

# LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

	NOV 0 6 200				
/	NOV 0 6 2017				
Government Gouvernem	OF OF	SO E	C	ontract Number / Numéro du cor	ntrat
of Canada du Canada	2015	₩6	84E-18ES		
	11. "	/	Security	Classification / Classification de	e sécurité
	1111	UNCLA	SSIFIED		
	SECURITY REQUI	EMENTS C	HECK I IST (SE	PCI )	
LISTE DE VÉR	IFICATION DES EXI	GENCES RE	LATIVES À LA	SÉCURITÉ (LVERS)	
1. Originating Government Department or Organi	A - INFORMATION C	ONTRACTUEL		sh as Discolarate / Discolaration of	leele en Dienetie
Ministère ou organisme gouvernemental d'orig	ine DND		Z. Brand	ch or Directorate / Direction géne Edmonton Garriso	
<ol><li>a) Subcontract Number / Numèro du contrat de</li></ol>	sous-traitance	3. b) Name an	d Address of Sub	contractor / Nom et adresse du	sous-traitant
Brief Description of Work / Brève description de					
Supply of all labour, materials ar	nd equipment re	quired to s	supply and s	service portable latrine	es for CFB
Edmonton.					
<ol> <li>a) Will the supplier require access to Controlled Le fournisseur aura-t-il accès à des marchan</li> </ol>	i Goods? idises contrôlées?				✓ No Yes Non Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassifie		subject to the	provisions of the	Technical Data Control	No Yes
Regulations?					I V Non L Oui l
Le fournisseur aura-t-il accès à des données sur le contrôle des données techniques?		ar classifiees q	ui soni assujetties	s aux dispositions du Regiemeni	
6. Indicate the type of access required / Indiquer					
<ol> <li>a) Will the supplier and its employees require a Le fournisseur ainsi que les employés auront</li> </ol>	-ils accès à des renseio	and/or CLASSI nements ou à	FIED information des biens PROTÉ	or assets? GÉS et/ou CLASSIFIÉS?	✓ Non Yes Oui
(Specify the level of access using the chart in	Question 7. c)				
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tab 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. clea	ners maintenance pers	onnel) require	access to restricte	ed access areas? No access to	No Yes
FROTEGIED and of CDASSIFIED Information	on or assets is permitted				Non ✓ Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoy à des renseignements ou à des biens PROTI	EGES et/ou CLASSIFIE	S n'est pas aut	acces a des zone lorisé.	s d'acces restreintes? L'acces	
<ol> <li>c) Is this a commercial courier or delivery require S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livr</li> </ol>	ement with no overnight	storage?	do puit?		✓ No Yes
a) Indicate the type of information that the suppl				tion august la fournieseur deurs	Non Oui
Canada		OTAN	ie type d informa	Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à	la diffusion				
No release restrictions Aucune restriction relative	All NATO countries Tous les pays de l'é		1	No release restrictions Aucune restriction relative	
à la diffusion	Tobs les pays de N	, L	l	à la diffusion	
Not releasable	1				
À ne pas diffuser	1			1	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limi	téà:		Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies)	: / Préciser le(s	s) pays :	Specify country(ies): / Précise	er le(s) pays :
		•		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
7. c) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A	NATO UNCLASSIF	IED		PROTECTED A	
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASS			PROTÉGÉ A	
PROTECTED 8 PROTÉGÉ B	NATO RESTRICTE			PROTECTED B	
PROTECTED C	NATO DIFFUSION NATO CONFIDENT			PROTEGÉ B PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENT			PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET			CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	
\$ECRET	COSMIC TOP SEC		$\vdash$	SECRET	<b>=</b>
SECRET COP SECRET	COSMIC TRÈS SEC	RET	الــا	SECRET	
TRÈS SECRET	1			TOP SECRET TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)				TRÈS SECRET (SIGINT)	
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classificati		ion de sécurité	1	~
	UNCLASSIF	ED			Canadä

N° de l'invitation - Solicitation No. W684E-18ES13/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W684E-18ES13

N° de la modif - Amd. No.

EDM-7-40195

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM064  $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$  CCC / CCC No./  $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$  VME - FMS

File No. - N° du dossier

Government of Canada Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
W684E-18ES13	
Security Classification / Classification de sécurité	

DADT A (con	tinued) / PARTIE A (suite)					
	plier require access to PROTECTED	and/or CLASSIFIED COMSEC	information or assets?		No Yes	
Le fourniss	eur aura-t-il accès à des renseigneme			ASSIFIÉS?	✓ NonOui	
	ate the level of sensitivity: native, indiquer le niveau de sensibili	té;				
	plier require access to extremely sen eur aura-t-il accès à des renseigneme			?	✓ No Yes Non Oui	
	s) of material / Titre(s) abrègé(s) du n Number / Numéro du document :	natériel ;				
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B	PERSONNEL (FOURNISSEUR	3)			
10. a) Personn	el security screening level required /	Niveau de contrôle de la sécurit	é du personnel requis			
<b>V</b>	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SECR		
	TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET		OP SECRET RÉS SECRET	
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	,	_			
	opecial confinents.	ier will be placing and sen				
	Commentaires spéciaux : Unscr	eened Personnel will only	be utilized for public an	d public access are	as	
	NOTE: If multiple levels of screening	are identified a Security Classific	ntion Guide must be provided			
	REMARQUE : Si plusieurs niveaux	de contrôle de sécurité sont req		de la sécurité doit être f		
	creened personnel be used for portion onnel sans autorisation sécuritaire pe		u travail?		No Yes Non ✓ Dui	
	ill unscreened personnel be escorted		creened personnel may only w		No Yes	
	firmative, le personnel en question s		ublic/reception zones	OIK .	NonOui	
	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C DN / ASSETS / RENSEIGNEMEN		(FOURNISSEUR)			
INFORMATIC	INTASSETS T RENSEIGNEMEN					
	supplier be required to receive and st	ore PROTECTED and/or CLASS	SIFIED information or assets	on its site or	✓ No Yes	
premises?  Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou  NonOui						
CLASSIF		inteposer sur place des renseign	iements ou des biens i No it	.000 6000		
11. b) Will the s	supplier be required to safeguard CO	MSEC information or assets?			No TYes	
	sseur sera-t-il tenu de protéger des r		MSEC?		✓ Non Oui	
PRODUCTIO	N					
11 c) Will the pr	oduction (manufacture, and/or repair a	nd/or modification) of PROTECT	ED and/or CLASSIFIED materi	al or equipment	No TYes	
occur at t	he supplier's site or premises?				✓ NonOui	
et/ou CL/	llations du fournisseur serviront-elles à ASSIFIÉ?	la production (fabrication et/ou re	paration et/ou modification) de	materiel PROTEGE		
INFORMATIO	N TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SL	IPPORT RELATIF A LA TECHNO	DLOGIE DE L'INFORMATION	(TI)		
44 4) 14611 16	upplier be required to use its IT system	- tltill		- CLASCIFIED	No TYes	
	on or data?	s to electronically process, produc	e or store PROTECTED and/o	CLASSIFIED	✓ Non Oui	
	seur sera-t-il tenu d'utiliser ses propre ments ou des données PROTÉGÉS e		iter, produire ou stocker électro	niquement des		
renseigne	inens of des domees PRO LOCO	OU CLASSII ILS:				
	be an electronic link between the supp				√ No Yes	
gouverne	a-t-on d'un lien électronique entre le sy mentale?	steme informatique du fou <b>rn</b> isseu	r et celui du ministere ou de l'âg	gence	Non L_Oui	
TBS/SCT 350	-103(2004/12)	Security Classification / Class	ification de sécurité			
		UNCLASSIFIED			Canadä	

N° de l'invitation - Solicitation No. W684E-18ES13/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W684E-18ES13

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM064 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

Government Gouvernement of Canada du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W684E-18ES13

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

PART C - (continuo For users comple site(s) or premis Les utilisateurs c niveaux de sauv For users comple Dans le cas des dans le tableau re	eting es qui re egar eting utilis	the empl rde r the sate	form isser equi: form ars q	n manually us nt le formulaire s aux installati n online (via th	e manuel ions du fo he Interne le formul	lement do urnisseur. t), the sur aire en lig	nivent utiliser nmary chart ine (par Inter	le tableau réd	eapitulatif ly populai nses aux	ci-dessou ted by you questions	s poi	ur inc	dique	er, pour chaque	e catégor	ie, les
Category PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIE CLASSIFIE					NATO			Γ	COMSEC							
	A	В	c	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CGSMIC TOP		OTECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRES SECRET	A	В	c	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens		П									Г	П	П			
Production		Г					,				Т		Г			
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																
12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée  « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.																
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No Ves Oui																
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).																

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE « D »

# **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE**

# G2001C (2014-06-26), Assurance de responsabilité civile commerciale

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
  - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
  - Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
  - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# G2020C (2014-03-01), Assurance responsabilité civile automobile

- L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assurance de responsabilité civile limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident:
  - b. Assurance individuelle lois de toutes les juridictions;
  - c. Garantie non-assurance des tiers:
  - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

### G2040C (2014-06-26), Assurance responsabilités couvrant l'atteinte à l'environnement

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- 3. La police d'assurance Type 2 : « Responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution » doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - c. Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - e. Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

## **ANNEXE « E »**

# RAPPORT D'UTILISATION DU CONTRAT À AUTORISATION DE TÂCHES

Suivant les besoins du contrat à autorisation de tâches, il faut assurer le suivi trimestriel des autorisations de tâches visant les biens et services fournis en vertu du contrat. L'entrepreneur accepte et comprend qu'il lui incombe de mettre en œuvre un système de suivi des autorisations de tâches en vertu du contrat dans le but de fournir un rapport d'utilisation, ce qui permet d'assurer que la limitation des dépenses indiquée dans le contrat est respectée.

Chaque rapport d'utilisation du contrat à autorisation de tâches doit inclure les autorisations de tâches achevées visant les biens et de services fournis en vertu du contrat.

Calendrier de présentation des rapports d'utilisation du contrat à autorisation de tâches

DATE DE REMISE DU RAPPORT	DATE DE DÉBUT DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL	DATE DE FIN DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL
15 janvier	01 octobre	31 décembre
15 avril	01 janvier	31 mars
15 juillet	01 avril	30 juin
15 octobre	01 juillet	30 septembre

Par la présente, l'entrepreneur accepte de fournir les renseignements relatifs aux autorisations de tâches achevées de la façon suivante :

NO D'AUTORISATION DE TÂCHES	VALEUR EN DOLLARS (TPS INCLUSE)	VALEUR CUMULATIVE (TPS INCLUSE)	OBSERVATIONS
Valeur totale des autorisations de tâches pour la période :			
Autorisations de tâches accumulées à ce jour (valeur cumulative + valeur pour la période) :			

RAPPORT NÉANT : Nous n'avons effectué aucune activité pour le gouvernement fédéral pendant cette période. [ ]

**ENVOYER À:** 

PWGSC.WRPAEDM-ROAAEDM.TPSGC@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Or

Télécopieur: (780) 497 - 3510

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « F »

# FORMULAIRE MDN 626 AUTORISATION DE TÂCHES

		Contract no N° du co	ontrat				
		w the reference Contract and Task numbers.  er les numéros du contrat et de la tâche.  Teck no N° de la tâc	ho				
Amendment no. – N° de la modification		Increase/Decrease - Augmentation/Réduction Previous value - Valeur préc	rious value — Veleur précédente				
- A Ivery location – Exp	ddez â	TO THE CONTRACTOR  You are requested to supply the following services in accordance with the terms of the above reference contract. Only services included in the contract shall be supplied against this task.  Please advise the undersigned if the completion date cannot be met. Invoices/progress claims shall be prepared in accordance with the instructions set out in the contract.  A L'ENTREPREMEUR  Vous êtes prié de fournir les services suivants en conformité des termes du contract mantionné ci-dessus. Seule les cervices mentionnée dans le contrat doivent être fournis à l'apput de cette demande.					
Ivery/Completion da	ste – Date de livraison/d'achévement	Prifers d'aviser le signataire ai la livraison ne peut se faire dans les délais prescrit doivent être établies selon les instructions énoncées dans le contrat.    Date   Tour the Department of National Defence pour le ministère de la Défense nations					
ntract item no.		8500 84 7 =	Cost				
Nº d'article du contrat		Services	Prix				
		GST/HST TPS/TVH					
pecified in the co	ntract.	ТРЅ/ТУН					

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM064 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

### Instructions for completing DND 626 - Task Authorization

Contract no. Enter the PWGSC contract number in full.

Task no. Enter the sequential Task number.

### Amendment no.

Enter the amendment number when the original Task is amended to change the scope or the value.

Increase/Decrease
Enter the increase or decrease total dollar amount including taxes.

Previous value
Enter the previous total dollar amount including taxes.

To Name of the contractor.

Delivery location Location where the work will be completed, if other than the contractor's location.

for the Department of National Defence
Signeture of the DND person who has delegated Authority for signing DND
828 (level of authority based on the dollar value of the tesk and the
equivalent signing authority in the PAM 1.4). Notes the person signing in
this block ensures that the work is within the scope of the contract, that
sufficient funds remain in the contract to cover this task and that the task is
afflordable within the Project/Unit budget.

Services
Define the requirement briefly (attach the SOW) and identify the cost of the task using the contractor's quote on the level of effort. The Task must use the basis of payment stipulated in the contract. If there are several basis of payment then liet here the oneicy that will supply to the task quote (e.g. milestone payments; per diem rates/flabour category hourly rates; travel and living rates; firm price/celling price, otc.). All the terms and conditions of the contract apply to this Task Authorization and cannot be ignored or amended for this task. Therefore it is not necessary to residate these general contract terms and conditions on the DND 626 Task form.

Cost
The cost of the Task broken out into the individual costed items in Services.

GST/HST The GST/HST cost as appropriate.

Total
The total cost of the task. The contractor may not exceed this amount without the approval of DND Indicated on an amended DND 628. The amendment value may not exceed 50% for the percentage for amendments established in the contract of the original value of the task authorization. The total coet of a DND 628, including all amendments, may not exceed the funding limit identified in the contract.

Applicable only to PWGSC contracts
This block only applies to those Task Authorization contracts awarded by PWGSC. The contract will include a specified threshold for DND sole approval of the DND 828 and a percentage for DND to approve amendments to the original DND 828. Tasks that will exceed these thresholds must be passed to the PWGSC contracting Authority for review and signature prior to authorizing the contractor to begin work.

Note:
Work on the task may not commence prior to the date this form is signed by
the DA Authority - for tasks within the DND threshold; and by both DND and
PWGSC for those tasks over the DND threshold.

### Instructions pour compléter le formulaire DND 626 - Autorisation des tâches

Nº du contrat Inscrivez le numéro du contrat de TPSGC en entier.

Nº de la tâche Inscrivez le numéro de tâche séquentiel.

### Nº de la modification

Inscrivez le numéro de modification lorsque la tâche originale est modifiée pour en changer la portée.

Augmentation/Réduction Inscrivez le montant total de l'augmentation ou de la diminution, y compris les taxes.

Valeur précédente Inscrivez le montant total précédent, y compris les taxes.

À Nom de l'entrepreneur.

Expédiez à Endroit où le travail sera effectué, si celui-ci diffère du lieu d'affaires de l'entrepreneur.

# Date de livraison/d'achèvement Date d'achèvement de la tâche.

pour le ministère de la Défense nationale Signature du représentant du MDN auquel on a délégué le pouvoir d'approbation en ce qui a trait à la signature du formulaire DND 628 (niveau d'autorité basé sur la valeur de la tâche et le aignataire autorisé équivalent mentionné dans le MAA 1.4). Note: la personne qui signe octa stâche de signature confirme que les travaux respecient la portée du contrat, que suffisamment de fonds sont prévus au contrat pour couvrir cotte tâche et que le budget alloué à l'unité ou pour le projet le permet.

Services

Définisesz briéverment le bescin (Joignez l'ET) et établissez le coût de la Définisesz briéverment le bescin (Joignez l'ET) et établissez le coût de la courisité de celle-di. Les modalités de paiement stiputies dans le contrat s'appliquent à la tâche. Si plusieurs d'entre elles sont prévues, énuméraz ici celle-celles qui s'appliqueryont à la summission pour la tâche à accomplir (p. ex. accmpte fondé sur les étapes franchies; taux quoditien ou taux horaire établi sech la catégorie de main-d'œuver; risis de déplacement et de séjour; prix fixe ou prix plationt; etc.). Toutes les modalités du contrat s'appliquent à cette autorisation de tâche et ne peuvent être négligées ou modifiées quant à la tâche en question. Il n'est donc pas nécessaire de répôter ces modalités générales afférentes au contret sur le formulaire DND 626.

Prix Mentionnez le coût de la tâche en le répartissant selon les frais afférents à chaque Item mentionné dans la rubrique **Services**.

ТРЗ/ТVН Mentionnez le montant de la TPS/TVH, s'il y lieu.

Total
Mentionnez le coût total de la tâche. L'entrepreneur ne peut dépasser ce
montant aene l'approbation du MDN, formulaire DND 626 modifié à l'appui.
Le coût de la modification ne peut pas être supérieur à 50 p. 100 du
montant initiel prévu dans l'autorisation de tache (ou su pourontage prévu
dans le confrat pour les modifications). Le coût total spécifié dans le
formulaire DN 626, y compris toubes les modifications, ne peut dépasser le
plafond de financement mentionné dans le contrat.

Ne s'applique qu'aux contrats de TPSGC
Le présent paragraphe s'applique uniquement aux autorisations de tâche
accordées par TPSGC. On inscrire dans le formulaire DND 828 un platfond
précis qui ne pourre être approuvé que par le MDN et un pourcentage selon
lequel le MDN pourre approuver des modifications au formulaire DND 826
original. Les tâches dont le coût dépasse ces platfonds doivent être
sournises à l'autorité contractante de TPSGC pour examen et signature
avant qu'on autorise l'entrepreneur à débuter les travaux.

Nota: I.
Les travaux ne peuvent commencer avant la date de signature de ce
formulaire per le responsable du MDN, pour los tâches dont le coût est
inférieur au plafond établi par le MDN, et par le MDN et TPSGC pour les
tâches dont le coût dépasse le plafond établi par le MDN.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-7-40195

ld de l'acheteur - Buyer ID  $EDM064 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# ANNEXE « G »

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)